



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 21 novembre 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 20 personnes.

1. **OUVERTURE**

Monsieur René-Jean Pagé, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 octobre 2016
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / octobre 2016
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - novembre 2016 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2016
 - 7.2 État des résultats au 31 octobre 2016
 - 7.3 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2016
 - 7.4 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 11 octobre 2016
 - 7.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 7.6 Dépôt de la section 2 des formulaires DGE-1038 des candidats à l'élection partielle du 2 octobre 2016
 - 7.7 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2016
8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de Règlement (numéro 341-16) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2017
9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 342-16 concernant le pouvoir de former un comité de sélection et modifiant le Règlement no 230 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) / adoption du budget 2017
 - 10.3 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 10.4 Aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)

AJOUT

AJOUT

- AJOUT** 10.5 Avis de condoléances – Mme Jacqueline Latouche Labranche
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Séance extraordinaire de l'adoption du budget 2016 / lundi le 19 décembre 2016
- 11.2 Réception des articles – *Journal Le Jaseur* édition décembre 2016
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**
-

16-11-216 **II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- AJOUT** 8.1 Projet de Règlement (numéro 341-16) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2017
- AJOUT** 10.4 Aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
- AJOUT** 10.5 Avis de condoléances – Mme Jacqueline Latouche Labranche

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 17 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

Séance ordinaire du 17 octobre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-11-217 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016.

Séance extraordinaire du 17 novembre 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-11-218 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 18 novembre 2016.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 octobre 2016.

16-11-219

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 octobre 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / OCTOBRE 2016

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'octobre 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'octobre 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 91 563.16 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / SEPTEMBRE 2016	
DÉPENSES	79 069.56 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 577.12 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	10 916.48 \$
TOTAL	91 563.16 \$

16-11-220

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'OCTOBRE 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / NOVEMBRE 2016

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de novembre 2016.

16-11-221

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de novembre 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **9 060.61 \$**.

Mme Hélène D. Michaud, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2016

Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur René-Jean Pagé présente l'état de la situation financière au 31 octobre 2016 qui sera imprimé dans le prochain journal municipal « Le Jaseur ».

7.2 État des résultats au 31 octobre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 octobre 2016.

7.3 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2016.

		année 2016
Janvier		8 000 \$
Février et Mars		0 \$
Avril		89 500 \$
Mai		369363 \$
Juin		71 200 \$
Juillet		14 000 \$
Août		76 800 \$
Septembre		293 300 \$
Octobre		175 050
TOTAL		1 097 213 \$

7.4 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 11 octobre 2016

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 11 octobre 2016.

7.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que l'exige la Loi sur les élections et les référendums à l'article 357, le Conseil de Ville doit fournir la déclaration des intérêts pécuniaires à la date anniversaire de leur élection.

La secrétaire-trésorière a reçu copie des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de Ville et que ces déclarations soient annexées au présent procès-verbal et transmises au Directeur général des Élections du Québec dans les délais prescrits.

7.6 Dépôt de la section 2 des formulaires DGE-1038 des candidats à l'élection partielle du 2 octobre 2016

Telle que l'exige la Loi sur les élections et les référendums, les sections 2 du formulaire DGE-1038 doivent être déposées en séance du conseil;

La secrétaire-trésorière a reçu copie des sections 2 du formulaire DGE-138 des candidats à l'élection partielle et qu'elles soient annexées au présent procès-verbal et transmises au Directeur général des Élections du Québec dans les délais prescrits.

7.7 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2016

Telle que l'exige la Loi sur les Cités et Villes, la secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2016 dont la somme totalise **34 133.21 \$**.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de Règlement (numéro 341-16) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2017

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet, de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2017.

Donné à Lac-Sergent, ce 21^e de novembre 2016

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 Règlement no 342-16 concernant le pouvoir de former un comité de sélection et modifiant le Règlement no 230 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QUE les articles 936.1.13 et 573.1.0.13 de la Loi sur les cités et villes (ajoutés par le P.L. 83) prévoient l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016 en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-11-222

QUE le Règlement no 342-16 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit, à savoir :

Article 1. : **Le Règlement no 230 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire est modifié par l'ajout de l'article 6.4 Comité de sélection, lequel se lit comme suit :**

Article 6.4 Comité de sélection

Le Conseil délègue au greffier (ou, en son absence, à la secrétaire-trésorière) le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions de la sous-section XI de la Loi sur les cités et villes ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1 de ladite loi.

Article 2.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 4 novembre 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

CONSEIL 16-11-223
CCU-16-11-057

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Permis 2016-112

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) / adoption du budget 2017

ATTENDU QUE la Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 27 octobre 2016, son budget d'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités, tel que stipulé à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Ville de Lac-Sergent qui sont fixées pour l'année 2017 au coût de 45 822.30 \$;

16-11-224 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent adopte le budget d'opération de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus de 10 816 487 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

QUE ce budget tel que déposé par la Régie le 11 novembre 2016 fasse partie intégrante de la présente.

10.3 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

16-11-225 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

AJOUT 10.4 Aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu un courriel daté du 30 octobre 2016 du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) confirmant l'octroi d'une subvention pour le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la Ville est d'accord pour réaliser le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (dossier 2016033) dans le cadre du FEPTEU sur la base d'un coût maximal admissible (CMA) de 5 478 743 \$ avec une aide financière de 4 548 676 \$;

ATTENDU que dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'égout, selon la demande d'aide financière soumise, les travaux proposés totalisant un coût de 13 332 707 \$ visent à desservir 134 résidences permanentes et 192 résidences secondaires et chalets;

ATTENDU qu'en fonction des règles et normes encadrant le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*, seuls les travaux visant à desservir des résidences permanentes sont admissibles. Ces travaux représentent 41,1 % du coût du projet, soit : $134 / (134 + 192)$;

ATTENDU que le coût maximum admissible utilisé pour le calcul de l'aide financière correspond à 41,10 % du coût réel de réalisation du projet sans dépasser 5 479 743 \$ ($41,10 \% \times 13\,332\,707 \$$);

ATTENDU qu'en fonction des règles et normes encadrant le FEPTEU, le taux d'aide financière normé applicable à notre projet est de 83 % dont 50 % provenant du fédéral;

ATTENDU que la réalisation de votre projet est admissible à un coût maximum admissible de 5 479 743 \$ jumelé à un taux d'aide de 83 %, soit une aide maximale de 4 548 676 \$. Dans le cas de votre projet, cette aide financière correspond à un taux réel de subvention de 34,12 % jusqu'à un maximum de 4 548 676 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR madame Hélène D. Michaud, conseillère

Le vote est demandé par le conseiller Mario Émond

	pour	contre
Monsieur René-Jean Pagé, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

16-11-226

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE la Ville est d'accord pour réaliser son projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (dossier 2016033) dans le cadre du FEPTEU sur la base d'un coût maximal admissible (CMA) de 5 478 743 \$ avec une aide financière de 4 548 676 \$;

ET D'AUTORISER monsieur René-Jean Pagé, maire, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Lac Sergent et le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;

AJOUT

10.5 Avis de condoléances – Mme Jacqueline Latouche Labranche

CONSIDÉRANT le décès survenu de madame Jacqueline Latouche Labranche, résidante saisonnière au lac Sergent, depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

16-11-227

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à ses enfants, Lucie, Louise, Reine et Jean ainsi qu'à toute la famille éprouvée;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de madame Jacqueline Latouche aux *Sœurs Dominicaines Missionnaires Adoratrices*.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance extraordinaire de l'adoption du budget 2016 / lundi le 19 décembre 2016

Monsieur le maire nous avise que la séance visant l'adoption du budget 2016 aura lieu le 19 décembre prochain.

11.2 Réception des articles / journal « Le Jaseur », édition décembre 2016

Monsieur le maire indique aux personnes concernées que la date de tombée pour les articles pour « Le Jaseur du Lac » sera le 25 novembre 2016 au plus tard.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

Voici les sujets qui ont été discutés :

- Suivi du dossier de l'installation de piézomètres dans le secteur du chemin de la Pointe ;
- Projet d'égout collecteur ;
- Subvention octroyée dans le cadre du FEPTU ;
- Solutions environnementales pour le lac ;
- Levée de fonds pour madame Karen Sheedy, citoyenne du lac

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur René-Jean Pagé, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H10.

16-11-228

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

René-Jean Pagé
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière